

**EXTRAIT du
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 25 juin 2024

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-cinq juin à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.



N°41

Etaient présents : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, Mme Stéphanie PERRIER, M. Fabrice MARTHON, Mme Sandy LACROIX, M. Jérémy NOVAIS, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, M. Stéphane BERTHOMIER, Maires - Adjoint, M. Pascal CAVITTE, M. Michel BREUILH, Mme Ana-Maria FERREIRA, Mme Christèle COURSAT, Mme Yvette FOURNIER, M. Patrick BROQUERIE, Mme Zohra HAMZAOUI, Mme Christine DEFFONTAINE, M. Clément VERGNE, M. Sébastien BRAZ, M. Henry TURLIER, Mme Micheline GENEIX, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 24 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mme Christine BUISSON-COMBE par Mme Yvette FOURNIER, M. Yvon DELCHET par M. Stéphane BERTHOMIER, M. Gérard FAUGERES par M. Jacques SPINDLER, M. Serge HULPUSCH à partir de 18h50 par Mme Sylvie CHRISTOPHE, Mme Aïcha RAZOUKI par Mme Sandy LACROIX, M. Raphaël CHAUMEIL par M. Dorian LASCAUX, Mme Anne BOUYER par Mme Micheline GENEIX.

Etaient absents : Mme Ayse TARI, M. Grégory HUGUE

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Modalités de mise en œuvre du temps partiel dans la collectivité – Abrogation des délibérations du 13 mars 2018 et du 2 juillet 2019

Le Conseil municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget Communal,
- Vu la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale notamment ses articles 60, 60 bis et 60 ter,
- Vu le décret n°2004-777 du 29 juillet 2004 relatif à la mise en œuvre du temps partiel dans la fonction publique territoriale,
- Vu sa délibération n° 4 du 13 mars 2018 relative aux modalités d'exercice du temps partiel pour les agents de la Ville de Tulle,
- Vu sa délibération n°39 du 2 juillet 2019 complétant la délibération du 13 mars 2018,
- Considérant qu'il convient de prendre en considération de nouvelles quotités de travail à temps partiel,
- Vu l'avis favorable du Comité Technique réuni le 11 juin 2024,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

1 - Abroge les délibérations du 13 mars 2018 et du 2 juillet 2019 relatives aux modalités de mise en œuvre du temps partiel dans la collectivité.

2 - Décide de fixer les modalités d'organisation du travail à temps partiel comme suit :

- dépôt des demandes d'octroi et de renouvellement de travail à temps partiel : 2 mois avant la date de prise d'effet du temps partiel. La demande doit préciser la durée pour laquelle l'agent souhaite travailler à temps partiel, la quotité choisie, le mode d'organisation de l'activité, la formalisation d'une demande de sur cotisation. En cas de demande de réintégration à temps plein ou de modification des conditions d'exercice du temps partiel avant l'expiration de la période en cours, l'agent devra présenter sa demande dans un délai de deux mois avant la date souhaitée

-organisation du travail à temps partiel : organisation hebdomadaire ou annuelle

-quotité de travail à temps partiel sur autorisation : 50% à 99%

-s'agissant du temps partiel sur autorisation, l'autorité territoriale peut refuser à son agent l'exercice de ses fonctions à temps partiel pour des motifs liés aux nécessités de service.

- Quotité de travail à temps partiel de droit : 50%, 60%, 70%, 80%.

2 - Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre les démarches afférentes.

3 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr



Le secrétaire de séance

Clément VERGNE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Clément VERGNE', written over a horizontal line.

Transmis au Contrôle de Légalité le : 26 JUIN 2024
Date et ref de l'accusé de réception : 26 JUIN 2024

JM - 25062024